

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Membres présents : 18/19

L'an deux mil vingt-et-un, le sept avril, 18h, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, Mme Sabine SCHMITT et M.Eric MULLER, adjoints au maire, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Véronique KAUFFER, M.Christophe MONNOYER, M.Michel SPITZ, Mme Isabelle LAGRANGE, M.Philippe STUMPF, Mme Isabelle WITTEK, Mme Cynthia RIBEIRO-GOMES, M.Auguste MATHIS, Mme Elodie SPITZ, M.Maxime LUTZ et M.Xavier WOLFFER.
Absente excusée : Mme Céline BECK.

1) Lors de l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2021 (Unanimité), M.le Maire est autorisé à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Ouverture d'un Espace de Vie Sociale.

2)BUDGET PRIMITIF 2021

M.Michel SPITZ, Président de la Commission des Finances, présente les différentes propositions arrêtées, en dépenses et en recettes, par les membres lors de la séance du 01 avril 2021 :

* Fonctionnement	1.420.500,-€
* Investissement	1.013.000,-€ avec les restes à réaliser.

Ces crédits permettront notamment les investissements suivants : mise en conformité de l'accessibilité à la chapelle Ste-Marguerite (125.000,-€), travaux à l'école maternelle (100.000,-€) et des travaux de voirie-sécurisation des rues et aménagement futur de la rue des Bergers-(253.000,-€).

Fort de ces explications, l'assemblée,

- *en raison de la conjoncture économique actuelle, décide de maintenir les taux d'imposition suivants :
Taxe foncier bâti 21.06% ; Taxe foncier non bâti 30.20% (Unanimité)
- *vote le budget primitif présenté d'un montant global de 2.433.500,-€ (18 voix pour)
- *approuve une enveloppe globale de 2.200,-€ qui sera reversée aux associations au prorata du nombre de licenciés jusqu'à 18 ans (Unanimité).

Par ailleurs, le budget annexe du lotissement de la rue de la Montagne équilibré à la somme 1.842.132,62€ (fonctionnement et investissement) est également approuvé à l'unanimité.

2)COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR

Après avoir entendu toutes les explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire,
Le conseil, à l'unanimité,

- *accepte de proroger d'une année supplémentaire les principes cardinaux ainsi que la méthodologie retenus lors du précédent mandat pour la détermination des charges antérieures de transfert imputées sur les allocations compensatrices des 20 communes membres à hauteur d'un montant global de 400 K€, par la reconduction sur l'exercice 2021 des paramètres de péréquation et de pondération servant à la détermination des clefs de répartition. Epfig percevra donc en 2021 : 171.279,-€

.....

*décide de se prononcer sur le transfert au profit de la Communauté de Communes du Pays de Barr de la compétence relative à l'organisation générale des services de mobilité prévus aux articles L1231-1 et L 2131-1-1 du code des transports et qui fera l'objet de l'inscription dans ses statuts d'une nouvelle compétence facultative intitulée : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ».

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Dans le cadre de la procédure de l'éventuel aménagement foncier des terres (hors AOC) situées au nord du ban communal, le code rural et de la pêche maritime précise en son livre 1^{er}, article L 121-3, que la commission comprend notamment :

*le maire, un conseiller et deux suppléants désignés par le conseil municipal,

*trois propriétaires de biens fonciers dans la commune ainsi que 2 suppléants élus par le conseil municipal

L'appel à candidatures étant resté infructueux, le conseil, nommé, à l'unanimité :

*M.Jean-Claude MANDRY, M.Michel STOCKER, titulaires et Mme Sabine SCHMITT, M.Eric MULLER suppléants au titre des membres du conseil municipal,

*Mme Pascale STIRMEL, M.Philippe STUMPF, M.Xavier WOLFFER, titulaires et M.Arnaud SCHALLER M.Jean-Marc OSTERTAG (suppléants) au titre des propriétaires de biens non bâtis.

CONTRAT NATURA 2000-ILOT DE SENESCENCE

Dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du ried de la Schernetz, il est proposé de mettre en place un îlot de sénescence en forêt communale sur 2,44 ha dans les parcelles 28 et 35 de la section 39. Cette enclave ne sera plus exploitée pendant une durée de 30 ans afin d'augmenter la quantité de bois mort et le nombre de cavités qui favoriseront diverses espèces tels que certains chiroptères (grand murin, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, murin de Bechstein), les oiseaux (pics et rapaces notamment) ou encore certains insectes (lucane cerf-volant) et amphibiens (sonneur à ventre jaune).

L'assemblée, après avoir entendu les explications complémentaires de M.Michel STOCKER, adjoint au maire,

*décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette action,

*sollicite une subvention de 9.760,-€ au titre « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » d'un contrat Natura 2000 sur la base d'un plan de financement prévisionnel suivant :

Etat	4.587,20 €
Europe	5.172,80 €
Autofinancement	11.870,00 €

*autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération. (2 voix contre : MM.Philippe STUMPF et Xavier WOLFFER).

AFFAIRES COMPTABLES

Le Conseil, à l'unanimité,

*décide l'achat de deux ordinateurs portables pour l'école maternelle ainsi que la prise en charge du déplacement des 3 classes à la Maison de la Nature à Muttersholz,

*créée à compter du 01 juillet 2021 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 24/35h. En effet, Mme MARTINELLO fera valoir ses droits à la retraite cet été. M.le Maire la remercie chaleureusement pour la qualité des services rendus durant ses 32 années de présence,

*alloue au Pétaque Club du Vignoble une subvention de 7.000,-€ comme participation à la construction du futur abri prévu sur le terrain d'entraînement. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2021.

.....

MANIFESTATIONS 2021

En raison de la situation sanitaire actuelle, le Conseil, décide,

- *l'annulation du bal du 13 juillet et des festivités du 50^{ème} anniversaire du Jumelage avec Welkenraedt,
- *le maintien de la cérémonie officielle du 14 juillet et de l'accueil estival des touristes dans le strict respect des gestes barrières.

ESPACE DE VIE SOCIALE

Mme Isabelle LAGRANGE, conseillère municipale et présidente du RESE explique qu'elle est actuellement en contact avec la CAF pour l'obtention d'un agrément afin de développer l'évènementiel et l'intergénérationnel au sein du village. Par ce biais, le RESE pourrait obtenir des aides financières pour payer des intervenants (conférenciers,organiseurs d'activités culturelle et sportives) afin de proposer un espace de vie sociale divers et varié aux habitants de tout âge. A noter, que, dès à présent, une fête de la Lumière est prévue en fin d'année pour célébrer la sortie tant espérée du confinement.

Le Conseil approuve totalement cette démarche et félicite Mme LAGRANGE pour cette excellente initiative.

INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

- *face aux nombreuses incivilités constatées ces derniers temps (dépôts sauvages et brûlage de déchets), informe que la commission environnement se réunira pour réfléchir à ces problèmes récurrents,
- *fait part qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de la parcelle Section 42 N°8 au lieudit« Kleinfeld d'une contenance totale de 215,60 ares et classée en zone UX 15m HT. Dès qu'il sera en possession de tous les éléments concernant les activités envisagées, il soumettra aux commissions d'urbanisme et des finances les pourparlers engagés.

M.Michel STOCKER, adjoint au maire,

- *commente les photos projetées concernant les travaux de rénovation du réservoir d'eau.

M.Eric MULLER, adjoint au maire,

- *rend compte de l'audit des associations qui vient d'être réalisé et remercie l'ensemble des intervenants qui sont venus s'exprimer ainsi que M.le Maire et Mmes Isabelle LAGRANGE et Isabelle WITTEK, présents.

M.Christophe MONNOYER, Président de la Commission Communication,

- *présente la maquette du futur site internet communal.

Mme Isabelle LAGRANGE, conseillère municipale,

- *remercie les personnes qui ont déposé au total 45 colis dans le cadre de l'action « Sacs solidaires en faveur des étudiants ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.